Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 44 (1964)

Heft: 1: La Suisse et la négociation Kennedy

Rubrik: La vie économique en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La vie économique en Suisse

Mesures contre l'inflation et le renchérissement

Les Chambres fédérales ont adopté à une très forte majorité les mesures de contrôle proposées par le Conseil fédéral, prévoyant des interventions sur le marché des capitaux, sur le marché du travail et dans le secteur de la construction.

A ce propos, il y a lieu de préciser qu'en dépit de ces nouvelles dispositions, les relations entre les banques et leur clientèle suisse et étrangère demeurent inchangées et que le secret bancaire reste intact. D'autre part, les étrangers peuvent en tout temps retirer leurs avoirs ou autres valeurs déposées en Suisse. Le franc suisse étant entièrement convertible, il peut toujours être acheté et vendu en montants illimités, c'est-à-dire être échangé contre les monnaies étrangères à disposition.

Depuis 2 ans déjà, les investissements en Suisse de capitaux étrangers font l'objet d'une certaine limitation. Il est clair que tous les milieux sont intéressés à ce que le pouvoir d'achat du franc suisse se stabilise, en particulier les épargnants et les rentiers, de même que ceux qui ont des capitaux à investir.

Amnistie fiscale -

Le 2 février 1964, le peuple suisse a rejeté par 380 487 non contre 275 606 oui et par 18 cantons et demi contre 3 cantons et demi le projet d'une amnistie fiscale. Ce refus s'explique non seulement par des considérations d'ordre moral, mais aussi par la méfiance des citoyens contribuables à l'endroit des mesures renforcées de contrôle qui auraient découlé de cette amnistie.

Recettes fiscales de la Confédération

Les recettes fiscales de la Confédération accusent pour 1963 un nouveau record. De F 2 805 533 000 en 1960, les recettes des différents impôts et droits fédéraux ont passé à F 2 977 798 000 en 1961, F 3 628 581 000 en 1962 et enfin F 3 646 945 000 en 1963.

Exportations horlogères

En 1963, les exportations horlogères de la Suisse ont atteint 1 497,9 millions contre 1 428,9 millions en 1962. Elles représentent 14,3 % (14,9 %) du total des exportations suisses. En Europe, l'Italie est le principal client de l'horlogerie suisse, suivie de l'Allemagne occidentale, de l'Espagne et de la Grande Bretagne. En Asie, Hong-Kong occupe la première place, suivie du Japon et de Singapour. Les livraisons vers l'Amérique ont atteint 506,2 millions de francs dont 279,6 millions pour les U.S.A. Parmi les pays de l'Amérique latine, le Brésil est devenu le principal client, suivi du Mexique et de l'Argentine. Enfin, on note un accroissement des livraisons à l'Océanie.

Registre du Commerce -

A fin 1963, étaient inscrites au Registre du Commerce 78 765 raisons individuelles, 10 340 sociétés en nom collectif, 3 811 sociétés en commandite, 43 462 sociétés anonymes, 2 135 sociétés à responsabilité limitée, 13 188 sociétés coopératives et 14 312 fondations.

Banque Nationale Suisse -

Le total du bilan au 31 décembre 1963 s'élevait à 13 910,2 millions contre 12 994,7 millions au 31 décembre 1962. A l'actif, la caisse comprenant l'or en Suisse et à l'étranger, s'élevait à 12 213,7 millions de francs, les devises à 1 083,3 millions, le portefeuille suisse à 142,1 millions, les avances sur pantissement à 97,5 millions.

devises à 1 083,3 millions, le portefeuille suisse à 142,1 millions, les avances sur nantissement à 97,5 millions. Au passif, les billets en circulation sont inscrits pour 9 035,4 millions, les comptes de virement pour 3 766,8 millions et les engagements à terme 357,2 millions. Le bénéfice de la Banque Nationale Suisse est resté inchangé à 6,84 millions de francs.

Fonds de placement -

Dans son rapport annuel, la Banque Nationale Suisse constate que les fonds de placement se sont fortement développés en 1963. Jusqu'à la fin de septembre, 13 nouveaux fonds sont entrés en activité, ce qui a porté à 105 le nombre des fonds de placement qui communiquent trismetriellement leurs données à la Banque Nationale Suisse.

Emprunt japonais

Pour la première fois, le Gouvernement japonais a recours au marché suisse des capitaux par l'émission d'un emprunt obligataire de 50 millions de francs au taux de 5,5 % et au prix de souscription de 98 % net. Le service de l'emprunt s'effectuera en francs librement disponibles, sans égard à la nationalité et au domicile du détenteur des titres et sans exiger de celui-ci l'accomplissement d'une formalité quelconque. Ces obligations seront côtées aux bourses de Zurich, Genève, Bâle, Berne et Lausanne. On affirme que le Japon a l'intention de s'adresser à l'avenir davantage au marché européen des capitaux, sa forte croissance économique l'obligeant à recourir aux capitaux étrangers.